

SÉNAT

Le mercredi 18 novembre 1953

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

LE DIVORCE

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Arthur W. Roebuck, président du comité permanent des divorces, présente le 1^{er} rapport du comité.

L'adjoint au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:

Le comité permanent des divorces demande à déposer son premier rapport qui est ainsi conçu:

1. Le comité recommande que son quorum soit réduit à trois membres à toutes fins, y compris l'audition des témoignages sous serment relativement aux questions exposées dans les pétitions demandant les bills de divorce.

2. Le comité recommande aussi qu'il soit autorisé à siéger durant tous les ajournements du Sénat de même que durant toutes ses séances.

3. Le comité recommande en outre qu'en plus d'être autorisé à élire un président, il ait aussi l'autorisation d'élire au besoin un vice-président et que le vice-président ainsi élu possède les mêmes pouvoirs que le président.

Son honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

L'honorable M. Roebuck: Avec l'assentiment du Sénat, j'en propose dès maintenant l'adoption.

(La motion est adoptée.)

RETRAIT DE PÉTITIONS

L'honorable M. Roebuck présente séparément les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, et 6^e rapports du comité permanent des divorces, dans lesquels il est recommandé que les demandes de permission en vue de retirer certaines pétitions soient accordées et que les taxes parlementaires versées en vertu de l'article 140 du Règlement soient remboursées aux pétitionnaires, moins les frais d'impression et de traduction. Il propose l'adoption des rapports.

L'adjoint au greffier donne lecture des rapports séparément.

Les motions sont adoptées, sur division.

DISCOURS DU TRÔNE

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—RENOVOI DE LA SUITE DU DÉBAT

Le Sénat aborde l'étude du discours de Son Excellence le Gouverneur général, lors de l'ouverture de la première session de la vingt-deuxième législature.

L'honorable Mariana B. Jodoin propose:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le Très Honorable Vincent Massey, Membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada en Parlement assemblés, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

(Texte)

Honorables sénateurs, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, une femme se voit décerner l'honneur de proposer l'adoption du discours du trône. Cet événement affermit les belles traditions de notre Canada, qui préconisent la liberté de tous et de chacun de pouvoir exprimer leurs opinions, et qui reconnaissent donc cette liberté aux femmes, puisque les dictionnaires donnent le mot "personne" comme un terme générique embrassant les deux sexes.

C'est l'année de tous les couronnements.

Je salue avec respect et affection notre gracieuse Souveraine Elizabeth II qui, malgré sa jeunesse, donne à l'univers entier l'exemple de l'épouse modèle, de la mère admirable qui sait concilier les obligations de sa famille avec celles de son rang royal. Ni le faste des cérémonies du couronnement, ni les acclamations des peuples de partout n'ont fait perdre à notre souveraine la notion des responsabilités qu'elle a acceptées comme un héritage de cette belle famille d'Angleterre dont les principes immuables sauvegardent nos libertés et nos croyances. A son exemple, nous, femmes du Canada, nous efforçons d'être des femmes de devoir. Je prie Sa Majesté, notre digne souveraine, d'accepter l'hommage des femmes canadiennes et du Sénat canadien, et nous l'assurons de toute notre confiance et de tout notre respect.

Honorables sénateurs, l'honneur qui m'échoit en cet instant, après des années de dévouement à mon pays et à mon parti, stimule l'enthousiasme des femmes canadiennes, et particulièrement de celles de langue française, quelles que soient leurs opinions politiques, car elles comprennent que, tôt ou tard, leurs efforts et leur dévouement seront reconnus par les dirigeants de notre pays. Qui le comprend mieux, à l'heure actuelle, que celui qui préside aux destinées de notre pays, le très honorable Louis St-Laurent, qui vient d'accomplir ce geste de confiance envers la province de Québec, comme envers le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique? Les femmes de ces provinces, tout spécialement de la province de Québec, remercient de tout leur cœur le très honorable premier ministre de cet honneur insigne dont, pour ma part, je veux être digne et qui place la femme au rang qu'elle doit occuper dans la nation pour